

08/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019****Présents :**

Raphaël CHARPENTIER, Grégoire ÉTRILLARD, Camille ÉTIENNE, Guillaume FARDE, Aurélien FROISSART, Frédéric GROS, Christophe JAMIN, Gessica JEAN, Nathalie MOREL, Manon PIEDNOËL, Ann-Sophie SCHOEPFEL, Alexandre URVOIS.

Absents ou excusés

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA (procuration à Camille ETIENNE), Gabrielle ELIS, Hannes JAFFRE (procuration à Manon PIEDNOEL), Hugo JEAN (procuration à Manon PIEDNOEL), Alexandre MARIANI, Pap NDIAYE.

Assistaient à la séance :

Stéphanie BALME	Doyenne du Collège universitaire
Éva BELLINGHAUSEN	Directrice de programme, Ecole du management et de l'innovation (EMI)
Nicolas BENVENU	Directeur de programme
Gabriela CROUZET-REHOROVA	Directrice des admissions
Bénédicte DURAND	Directrice de la formation
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Olivier GUILLET	Directeur exécutif de l'EMI
Sylvie HERLICQ	Chargée de la vie enseignante
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice adjointe de la formation
Andreas ROESSNER	Directeur de la vie étudiante
Sébastien THUBERT	Chargé de la vie étudiante

*

* *

I. Proposition de création d'un Bachelor of Arts and Sciences (BASc)	2
II. Élection de la présidente étudiante ou du président étudiante du CVEF	12
III. Proposition d'un nouveau nom pour le master « Marketing », EMI	13
IV. Point d'étape sur la méthode de travail relative à la réforme des admissions en première année	15
V. Proposition de groupes de travail	17
VI. Reconnaissance des associations étudiantes	19
VII. Validation de la liste des initiatives étudiantes pour le semestre d'automne 2019-2020	19
VIII. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 9 septembre 2019	20
IX. Échange d'informations sur des questions diverses	20

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019

La séance est ouverte à 8 heures 40 par Raphaël CHARPENTIER.

Raphaël CHARPENTIER

Bonjour à toutes et à tous. L'ordre du jour a été un peu chamboulé, vous le savez, ces derniers jours, en raison de la suspension de scolarité de Mathilde BOYER, que nous espérons retrouver évidemment, mais qui donc aujourd'hui n'est plus étudiante du fait du règlement de la scolarité. Elle perd donc son rôle d'élue de fait, et ainsi son rôle de présidente étudiante de ce conseil. Donc, nous aurons à voter pour élire une nouvelle présidente ou un nouveau président.

En l'occurrence, je propose de mettre cela en deuxième point à l'ordre du jour, puisque nous attendons d'être suffisamment nombreux et d'avoir le quorum. Nous commençons par le point sur le Bachelor of arts and sciences, avec une présentation, de madame BALME et de monsieur BENVEGNUM.

I. PROPOSITION DE CRÉATION D'UN BACHELOR OF ARTS AND SCIENCES (BASC)

Stéphanie BALME

Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous, je suis absolument ravie que nous soyons présents ce matin pour vous présenter ce projet, qui est très, très important pour le Collège universitaire, et sans doute pour Sciences Po dans son ensemble, qui porte ce doux nom de Bachelor of arts and sciences, avec l'acronyme BASC, que nous appelons désormais le petit BASC au sein de l'équipe du Collège universitaire, et que nous vous proposons de traduire tout simplement par « Licence en arts libéraux et en sciences ». Donc, nous avons dix minutes pour vous présenter un document que nous vous avons en fait transmis ; donc, vous avez eu le loisir de le lire, de le regarder, j'imagine. Donc, nous revenons avec Nicolas BENVEGNUM très brièvement sur un certain nombre de points.

Le premier point, c'est celui-ci : nous avons fait le constat il y a plusieurs années du nécessaire défi posé à l'institution, qui est celui de l'interdisciplinarité. Non pas l'interdisciplinarité au sein des SHS, mais l'interdisciplinarité entre ce qu'on appelle les sciences humaines et sociales, et les sciences et technologies, et l'innovation. Donc, nous sommes une université de recherche en SHS exclusivement, mais qui porte un intérêt fort, en recherche et en formation, à comprendre les enjeux du siècle, qui sont – j'en cite ici trois, très brièvement – la transition écologique, la bioéthique et l'intelligence artificielle. Face à ces grands défis, les sciences humaines et sociales jouent un rôle considérable de compréhension et d'appréhension de ces sujets. Mais pour bien les saisir également, et pour apporter toute notre place, nous les sciences humaines et sociales et les humanités, la question de l'intégration entre l'interdisciplinarité des sciences sociales et les sciences et technologies de l'innovation est absolument cruciale.

L'objectif du Collège universitaire est bien de poursuivre et d'approfondir ce travail qui est déjà fait à Sciences Po, en proposant un nouveau diplôme, qu'on appelle le Bachelor of arts and sciences. Et puis, au-delà de cette intégration SHS et sciences, technologies et innovation, il est pour nous important à la fois de nourrir les politiques de site de nos campus – et nous avons sept campus, donc sept politiques de site – et par ailleurs, nous réfléchissons à l'idée de renouveler également le vivier de nos étudiants. Il y a des étudiants qui ne penseraient pas à venir à Sciences Po, qui sont des étudiants qui sont très bons en sciences et très bons en lettres, et qui pourraient donc être intéressés par cette nouvelle formation.

Le Bachelor of arts and sciences a été en fait incubé – et le terme « incubé » est important ici, puisqu'il s'agit d'innovation pédagogique – au sein du médialab de Sciences Po, dans un programme, dans un projet dirigé par Nicolas BENVEGNUM, qui s'appelle METIS, et a été incubé également au Collège universitaire, en collaboration à la fois avec l'université de Paris, qui est notre partenaire pour le cursus

parisien, et avec l'université de Reims-Champagne-Ardenne pour le programme qui va donc voir le jour – on l'espère – à Reims ; ici, sur le site de Sciences Po, avec la faculté permanente de Sciences Po, à travers un grand nombre de rencontres, et puis en interaction avec de nombreux étudiants. Nous avons une gouvernance très structurée, très institutionnalisée, au sein de quatre unités, qui sont à la fois un comité de pilotage, un comité scientifique en tant que tel, un comité qui est constitué des différentes parties prenantes, c'est-à-dire des partenaires, et de tous les opérationnels de ce projet.

Avant de laisser la parole à Nicolas BENVENU, quelques mots très précis et très simples pour que vous ayez les grandes lignes sur le projet du Bachelor of arts and sciences. D'une part, et c'est très important pour nous, avant d'être un cursus interdisciplinaire, c'est un cursus qui est disciplinaire. C'est-à-dire que l'introduction à l'ensemble des disciplines fondamentales choisies des SHS ou des sciences et technologies de l'innovation fait le socle de ce diplôme lors de la première année, et continue sur l'ensemble de la formation. C'est donc un cursus qui est d'abord disciplinaire, au départ, et qui ensuite monte en complexité en devenant interdisciplinaire. Et cette dimension disciplinaire, elle existe de part et d'autre, c'est-à-dire à la fois en sciences et à la fois en sciences humaines et sociales, ce qui aboutit à l'obtention par les élèves d'une licence disciplinaire en sciences dans l'établissement partenaire, et puis d'un diplôme, qui est le Bachelor of arts and sciences de Sciences Po. Cela, cela nous semble extrêmement important.

Ce qui est très important également, spécifique et tout à fait inédit dans ce diplôme – qui est un diplôme non seulement inédit pour Sciences Po, mais sans forfanterie, on peut le dire, inédit en France – c'est que nous créons des unités d'enseignement interdisciplinaire qui font le pont entre les cursus fondamentaux entre les cursus disciplinaires des SHS et des sciences, technologies et innovation, à hauteur de 48 heures par an pour les étudiants. L'approche de ce diplôme est nouvelle parce que c'est aussi une approche par thématiques, par grandes questions. C'est une approche par méthode. Et c'est une approche spécifique également parce que les enseignements se font à plusieurs voix, puisqu'il s'agit de faire dialoguer différentes disciplines autour d'une thématique, qui est une thématique centrale donnée pour les étudiants. Deux exemples ici : le cours « preuves et démonstrations, au pluriel – vous verrez très souvent qu'il y a du pluriel dans les intitulés, puisque nous parlons à plusieurs voix, invoquant des disciplines différentes, d'où la nécessité de transmettre par ce pluriel. « Preuves et démonstrations » et « l'invention de la nature », dans le cursus environnement et société durable, sont des exemples de ces approches par thématiques, qui vont invoquer la sociologie, l'histoire, la philosophie, mais aussi la biologie, les mathématiques, l'informatique, etc.

Pour cela, parce que le diplôme est très ambitieux, il nous faut quatre ans. Donc, c'est un diplôme en quatre ans, y compris parce que nous ne négocions pas les grands fondamentaux de notre Bachelor à Sciences Po, et notamment la troisième année à l'international. Donc, la troisième année à l'international demeure, le parcours civique demeure – bref, le Bachelor est là, mais il est renforcé par toutes les unités d'enseignement interdisciplinaire, et par cette logique d'intégration entre SHS et STI.

Il y a donc deux sites de lancement au départ : Paris et Reims, et un projet est en cours au Havre.

Nicolas BENVENU

Effectivement, Stéphanie BALME a rappelé qu'il y avait déjà des choses en cours à Sciences Po pour aborder la complexité des sciences et des techniques – le cours sciences et société, obligatoire maintenant pour tous les élèves de deuxième année, on a déjà des doubles diplômes, comme vous le savez, qui font des sciences et des sciences sociales. D'un côté, on a en fait de la sociologie ou de l'histoire des sciences, et de l'autre on a de la juxtaposition de cursus. Donc, ce qu'on va essayer de faire avec ces nouveaux cursus, avec ce BASC, c'est de franchir un pas supplémentaire : le pas du dialogue, et le pas de l'interdisciplinarité. Donc, plus seulement de la sociologie des sciences, et plus seulement mettre en regard deux cursus, mais de les faire travailler ensemble. Et pour cela, donc, on a travaillé sur des thématiques qui nous paraissent avoir du sens par rapport aux grands enjeux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés, qui ont été rappelés par Stéphanie.

Tout cela, cela donne quatre cursus, que je vous présente aujourd'hui, qu'on a donc concoctés avec les partenaires, avec les étudiants.

Donc, je vous présente assez rapidement ces cursus. On en a prévu, pour l'instant, trois sur le site parisien, avec notre partenaire donc de l'Université de Paris, et soutenus, y compris financièrement par l'IDEX « Université de Paris 2019 » dont Sciences Po est partenaire. Donc, le tout premier, avec l'Institut de Physique du Globe, est une déclinaison d'un programme de recherche qui existe, qu'on a

appelé « Politiques de la Terre ». Donc, ce sera un programme sciences humaines et sociales et géosciences. Évidemment, je ne vous fais pas de dessin là-dessus, les grandes questions qu'on va aller aborder avec cela sont les questions aujourd'hui de changement climatique, d'adaptation au changement climatique, de risques naturels, et tout ce qui est lié à tous ces grands défis. Ici, ce qu'on propose, c'est une ouverture en 2020, avec un effectif de 20 étudiantes et étudiants par promotion.

Toujours dans le giron sur le site parisien de l'Université de Paris, on a aussi prévu un cursus avec les partenaires de maths et d'informatique, et celui-ci, on l'a donc appelé « Algorithmes et décisions ». Vous voyez qu'on ne vous a pas menti sur les pluriels. On va ici aussi aller travailler sur cette notion de décision dans son sens mathématique, informatique, mais qui est aussi une notion de sciences politiques tout à fait classique, et essayer de montrer comment on produit, on calcule un espace de choix ; tous les défis, évidemment, de l'algorithmique, avec l'intelligence artificielle, sont aussi abordés à travers ce cursus. Plutôt prévu, là, pour 2021, et un effectif prévu de 30 étudiantes et étudiants.

Troisième cursus sur le site parisien, on a parlé de bioéthique, de manipulation du vivant tout à l'heure, nos collègues de l'Université de Paris sont spécialistes en biologie humaine – donc, génétique, épigénétique, ils sont vraiment très forts là-dessus. Ce qu'on veut ouvrir, c'est un cursus qui s'appellerait « Politiques du vivant et identités », pour aborder ces questions dont je viens de parler – cette distinction procréation/reproduction, on en a entendu parler et on en entend beaucoup parler dans l'actualité en ce moment ; la journée d'hier était riche aussi de manifestations justement par les questions que cela pose. Le pari, c'est de dire qu'il faut penser ensemble ces questions, sciences et sciences sociales. Donc, là, ouverture en 2021, et puis un effectif de 16 – sur le calcul des chiffres, c'est parce que 16, c'est la taille d'un TP à l'Université, en biologie. Voilà pourquoi c'est ce chiffre qui apparaît.

Quatrième cursus, celui-là, on propose de l'ouvrir dès 2020, avec un effectif de 24. Là, c'est sur le campus de Reims. Alors, c'est une vraie nouveauté pour notre double diplôme sciences et sciences sociales, qui était concentré jusqu'à présent sur le site parisien ; là, c'est quand même un montage rémois avec nos partenaires de l'URCA. Un soutien qui est différent de celui du site parisien, puisque là, c'est le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation qui nous parraine, en quelque sorte. Là, nos partenaires à Reims sont vraiment très forts en biologie végétale et animale. Il y a un peu de compétitivité autour de cela, donc on verra l'agriculture en Champagne-Ardenne, et puis évidemment toute la viticulture, dont vous avez sûrement entendu parler. Donc, l'idée est d'aller travailler dans ces directions-là, et le titre du cursus, c'est « Environnement et société durables », pour évidemment aborder toutes les grandes questions autour de, par exemple, comment rendre l'agriculture durable, comment nourrir la planète sans la détruire, en quelque sorte.

Donc, j'ai dit l'essentiel pour cela. Je ne représente peut-être pas les maquettes, parce que ce serait très long, mais les principes des maquettes – d'autant plus que dans la note qu'on vous a envoyée, il y a eu un chevauchement qui empêchait d'en lire une. Tout cela pour vous rappeler que les étudiantes et les étudiants de ces cursus proposés sont à la fois à Sciences Po et chez le partenaire, qu'ils ont de solides formations disciplinaires, et que ce qu'on vient ajouter, ce sont des enseignements qui viennent faire les ponts entre les deux cursus – ce qui n'existe pas à Sciences Po, et qui existe très, très peu ailleurs, donc on a là une innovation qui est à mon avis assez exemplaire. Et l'idée, c'est de faire monter en charge et en degré d'interdisciplinarité au fur et à mesure des années, en conservant le principe de la troisième année à l'étranger. Pour arriver à faire tout cela correctement, on n'a pas trouvé d'autre solution que de répartir donc sur quatre ans, comme je le disais tout à l'heure, parce que ce qu'on veut aussi, de manière un peu différente des classes préparatoires, c'est que les élèves, les étudiantes et les étudiants qui sont dans ce cursus aient le temps de mûrir un projet. On ne veut pas charger un navire à fond de cale, en quelque sorte, pour le conduire à sa perte, mais on veut que toute cette complexité ait le temps de mûrir, et de bien progresser collectivement. C'est en fait le même principe qui a été adopté à Reims, avec des cours qui sont communs.

Par exemple, preuves et démonstrations, qu'est-ce qu'une preuve en mathématiques, en sciences sociales, ce qu'on veut faire dialoguer – on pense que c'est bon pour tous les cursus. Vous avez des cours, qu'on va créer, qui sont spécifiques. C'est-à-dire qu'il y en a certains qui ne vont aller que dans le cursus à Reims – par exemple, l'invention de la nature, c'est très important de faire de l'histoire de la manière dont on a construit la catégorie de nature à travers plusieurs voies dans ce cursus-là ; dans le cursus avec l'IPGP, on va plutôt travailler sur des choses un peu différentes, comme l'homme et la planète sur les géosciences, et les sciences sociales à ce point de rencontre magnifique.

Donc, je vous propose d'en rester là – j'ai probablement déjà trop parlé – et de laisser la place aux questions, si vous en avez pour nous.

Merci beaucoup.

Alexandre URVOIS

J'ai une question autour de l'insertion sur le marché du travail, après, parce qu'il y a quatre Bachelors au total, qui sont dans des thèmes qui paraissent assez précis. Donc, quelle est l'intégration envisagée sur le marché du travail ?

Et vous avez comparé à d'autres établissements, comme LSE, etc., où vont les élèves après ce Bachelor of arts and sciences ? Et quels sont les domaines dans lesquels ils vont travailler ?

Aurélien FROISSART

Nous, on avait plusieurs questions, à Solidaires. Déjà, pour commencer, on aurait aimé savoir un petit peu pourquoi il y aurait quand même des frais de scolarité pour la quatrième année, alors que celle-ci se passera hors les murs, et que vous parlez en fait de « partie significative du cursus qui se déroulera chez le partenaire », alors que cette partie significative, c'est en fait toute la quatrième année, excepté les 48 heures de formation interdisciplinaire, si on a bien compris.

Donc, pourquoi encore des frais de scolarité sur le modèle des 3 A ? Mais comme on s'oppose à ce système, on aimerait que pour une fois peut-être, une exception soit enfin envisageable pour voir si c'est un système pérenne pour l'ensemble de l'IEP.

Ensuite, on aimerait aussi vous demander, par rapport à l'admission, si celle-ci se fera par Sciences Po sur Parcoursup, et donc, est-ce que les institutions partenaires auront un droit de regard sur les dossiers avant l'oral ?

Et donc, là encore, on aimerait rappeler qu'on est contre la sélection – que ce soit par Parcoursup, ou bien alors dans le concours d'entrée de Sciences Po – et que donc, encore une fois, si cette licence pouvait en être exempte, ce serait un excellent moyen de voir si c'est un système pérenne pour l'ensemble de l'IEP.

Manon PIEDNOËL

J'ai également une question sur les frais de scolarité : est-ce que vous êtes déjà en mesure de nous dire quels seront les frais de scolarité à payer auprès des universités partenaires ? Est-ce que ce seront des frais de diplômes nationaux, ou est-ce que ce seront des diplômes de grands établissements, potentiellement plus élevés ? Et si c'était le cas, est-ce que des discussions sont envisagées avec les partenaires pour réduire ces frais d'inscription ? En particulier, les années où le cursus serait éventuellement à Sciences Po.

Et je voudrais soulever le point que quatre ans, pour une licence, c'est un investissement supplémentaire, et qu'il y a potentiellement un problème d'ouverture sociale de cette licence, puisque cela implique de financer une année supplémentaire, et en particulier de financer deux cursus. Donc, je me demandais s'il y avait des réflexions déjà engagées sur l'ouverture sociale de ce Bachelor.

Raphaël CHARPENTIER

Je me permets de rebondir sur la remarque de Manon PIEDNOËL sur les quatre ans : en plus de la question de l'autocensure par les frais de scolarité, est-ce qu'on ne peut pas aussi avoir une question d'attractivité moindre du diplôme par quelque chose d'un peu plus long pour des étudiants qui s'attendent déjà à passer pas mal de temps dans leurs études supérieures ?

Ann-Sophie SCHOEPFEL

Simplement, est-ce qu'il y a un stage de prévu durant le cursus ?

Stéphanie BALME

Merci infiniment pour votre intérêt à tous. On va répondre, les uns et les autres, à plusieurs voix, parce qu'effectivement, toutes ces questions-là, on a beaucoup réfléchi là-dessus.

Pour ma part, je vais prendre la question d'Alexandre URVOIS sur l'employabilité, et l'attractivité. Premièrement, comme ce sont deux licences disciplinaires, les élèves ont la garantie de pouvoir candidater à des Masters disciplinaires, qu'ils soient en sciences ou en SHS. C'est-à-dire qu'ils pourront

candidater à tous les Masters des universités partenaires avec lesquelles on travaille, ainsi que tous nos Masters à nous. Donc, pour ceux qui voudront continuer en Master, ils auront cette possibilité. Deuxièmement, nous, on fait le pari, on pense après avoir fait un début d'étude que beaucoup d'élèves voudront rentrer dans le marché du travail avant de s'insérer dans le Master après. Et là, pour le coup, leur niveau d'employabilité va être maximal, parce qu'ils seront non seulement literate comme on dit en anglais, c'est-à-dire qu'ils seront complètement à l'aise en sciences humaines et sociales, mais en même temps, ils vont savoir coder, ce seront des scientifiques et aussi des personnes complètement à l'aise dans les matières en SHS. Donc, le niveau d'employabilité est très élevé. C'est aussi une des raisons qui nous a amenés, si vous voulez, à réfléchir à ce diplôme-là, en regardant ce qui se fait au Canada en particulier, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, où les Bachelors of arts and sciences sont très réputés. Ce n'est pas LSE qui en a un, en fait, c'est UCL. Et on connaît bien UCL, parce que c'est un de nos partenaires privilégiés, on a un double diplôme avec UCL. Le niveau d'employabilité de ces élèves est supérieur au niveau d'employabilité de ceux qui sont monodisciplinaires, finalement.

Quant à l'attractivité, sans avoir lancé l'exercice, on ne peut pas le savoir, mais en tout cas par rapport à ce qu'il se passe ailleurs, où des Bachelors of arts and sciences existent, l'attractivité est maximale – que le diplôme soit en trois ans ou en quatre ans. Ce qu'il y a de particulier chez nous, c'est que nous avons donc cette interdisciplinarité, nous co-construisons, vous avez compris, un tout nouveau diplôme, en freinant, en évitant la logique de silo. Pour éviter cette logique de silo, il faut quatre ans d'études. C'est assez irréaliste de demander à des élèves de travailler autant, et de tout acquérir en termes de notions, de méthodes, de maturité, simplement sur trois ans – surtout si on a une année à l'international. Et ce qu'il faut bien savoir, c'est que ce qui va permettre l'employabilité des élèves, c'est qu'ils puissent parler un minimum anglais, ou une autre langue que le français, et qu'ils aient une expérience à l'international. Donc, c'est vrai que ce sont quatre ans, mais ce sont en fait quatre ans sur lesquels ils gagnent beaucoup de temps, et qui leur permettront de trouver un emploi. Voilà pour cette partie-là.

Nicolas BENVENU

Peut-être quelques mots supplémentaires : vous avez vu qu'on avait aussi travaillé sur des thématiques, qui sont quand même assez larges, mais qui vont apporter progressivement une spécialisation, en quelque sorte. Donc, c'est aussi envisageable, au bout des quatre ans, de s'insérer sur le marché du travail, on a d'ailleurs obtenu un soutien socio-économique dans les différents bassins sur lesquels on a travaillé. Et là aussi, en termes d'emplois, vous voyez bien que sur Reims, ce n'est pas choisi au hasard, d'aller travailler sur l'environnement et le développement durables, et que du coup, il y a des débouchés dans ces thématiques qui sont prévus localement pour ceux qui voudraient faire une première incartade sur le marché du travail à ce moment-là.

Le stage : il y a des stages qui sont prévus des deux côtés ; vous avez vu tout en haut qu'on gardait aussi le parcours civique à Sciences Po. Cela, ce n'est pas du tout écarté. Il y a des stages qui sont prévus chez les partenaires, et voilà ce que je voulais dire : en quatrième année, le cours interdisciplinaire qui s'appelle « enquête sur la production des connaissances », qui est une enquête collective, on va choisir des sujets qui sont en lien aussi avec les thématiques, des sujets d'innovation scientifique qui posent des questions sociales et politiques. On va travailler là-dessus. C'est un héritage des études de controverses telles que le programme Forcast que j'ai dirigé pendant des années a produit ici à Sciences Po. Et là aussi, on va aller apprendre des choses, rencontrer des acteurs, et on sait très bien que les productions sont des choses qui sont valorisées par les étudiants et les étudiantes, et qui sont mises en avant sur LinkedIn, etc., et du coup, que cela va donner aussi des atouts pour entrer sur un sujet donné sur le marché du travail. Donc, c'est déjà un moyen de se tester, en quelque sorte.

Bénédicte DURAND

Sur la série de questions sur la sélection, sur les droits, je vais commencer par dire que ce développement de cette offre s'inscrit dans la politique de site et partenariats de l'institution. Vous avez noté que le partenaire parisien est l'Université de Paris, qui est un écosystème d'enseignement supérieur et de recherche auquel nous participons, et pour lequel nous sommes soutenus par des fonds publics. Ces deux développements, à Reims comme à Paris, sont des développements qui sont soutenus par les politiques publiques de recherche. Et au fond, les étudiants qui rentreront dans ces cursus en bénéficieront évidemment au premier chef. Donc, c'est au nom de cette politique de sites que nous inscrivons cette action. Ce qui suppose que nous travaillions avec nos partenaires sur l'ensemble des sujets. Bien

entendu, de la construction des maquettes, en passant par le système d'admission et le fixement des droits d'inscription.

Vous est présentée aujourd'hui l'armature générale du dispositif, pour affiner cette armature générale en termes de charge d'enseignements, en termes de maquettes, en termes de répartition des droits par année. Évidemment, nous devons avoir le feu vert de nos Conseils pour entrer dans une négociation plus fine avec nos partenaires. Pour autant, les principes que vous avez là sont clairs, ils sont d'ores et déjà négociés – le premier, bien entendu, c'est que c'est une licence sélective, évidemment, comme l'ensemble des licences de Sciences Po. Le deuxième, c'est que comme ils s'inscrivent dans la politique générale réformée des admissions de Sciences Po, avec des objectifs d'ouverture sociale qui valent pour cette licence comme pour toutes les autres – nous avons fixé 30 % de boursiers entrants, c'est un objectif évidemment qu'on veut tenir pour cette licence, ce qui se suppose en effet d'avoir une communication extrêmement claire sur l'ensemble de notre politique sociale à l'intention de ces étudiants.

Donc, vous avez raison de dire qu'une perspective à quatre ans peut être une perspective décourageante, qui suppose d'être encore plus volontariste dans la manière dont nous allons nous adresser aux étudiants boursiers, qui seront exonérés sur quatre ans. Et cela, des deux côtés, je dirais, de la barrière universitaire entre nos partenaires et nous. Donc, vous voyez, effectivement il y a un effort pour un certain nombre d'étudiants qui auront quatre ans de droits de scolarité, mais il y a aussi un effort institutionnel de Sciences Po, qui s'engage à soutenir les étudiants boursiers sur cette licence, sur quatre années. C'est aussi le cas de nos partenaires.

Évidemment, nous allons admettre ces étudiants ensemble, parce que c'est évidemment une co-construction, depuis le regard que nous porterons sur le projet des étudiants et sur leur parcours de lycée. Donc, effectivement, cette affaire sur la quatrième année, elle est isolée ici parce qu'effectivement, comme elle a été ajoutée dans le cursus, elle est, dans la note qui vous a été présentée, isolée avec une formule qui, vous l'avez vu, marque le fait que Sciences Po s'engage, parce que la majeure partie des cours envisagés se passerait à l'université voisine, d'un très gros effort sur ses propres droits pour les étudiants qui paient des droits. Mais je pense qu'il faudra réenvisager l'ensemble du dispositif de manière globale, pour que le coût complet de ces quatre années puisse être le plus soutenable pour les familles qui paieront les droits dont il est ici question.

Sur les droits payés à l'université partenaire, ce sont les droits d'un diplôme national, puisque les étudiants auront un diplôme national de licence à la fin de ces quatre ans. Donc, ils auront le Bachelor of arts and sciences de Sciences Po, plus un diplôme national de licence dans la spécialité – enfin, dans le champ qu'ils auront choisi.

Et Parcoursup, évidemment, puisqu'on sera sur Parcoursup en 2021. Donc, c'est Parcoursup qui devient le système de dépôt des candidatures pour Sciences Po – quel que soit le parcours de licence choisi.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Sur la question des bourses, tout a été dit, mais je voudrais juste préciser que Parcoursup est un élément supplémentaire de démocratisation, d'accès à nos formations, et qu'évidemment, à partir de 2021, toutes nos formations seront sur Parcoursup, qui devrait favoriser l'accès – en plus de notre politique sociale, qui est une politique, comme vous le savez, très volontariste – à ces formations sélectives, et avec un fort taux d'employabilité.

Alexandre URVOIS

J'avais une question sur les cours interdisciplinaires : comment cela va se passer ? Par exemple, « preuves et démonstrations », comment cela va fonctionner concrètement ? C'est-à-dire qu'on va avoir les deux professeurs en même temps ? Ou il y a une partie du programme qui va être en sciences, et l'autre en sciences sociales ?

Raphaël CHARPENTIER

Je me permets peut-être d'ajouter sur cette question, mais vous aviez commencé à l'évoquer : est-ce que cette partie va augmenter ? Parce qu'elle est présentée dans votre présentation – et je le salue, d'ailleurs – comme une avancée et une nouveauté ; aujourd'hui, on voit que ce sont quand même des cours qui sont très marginaux, qui représentent un nombre d'heures très faible dans la maquette par rapport au reste.

Nicolas BENVENU

Merci beaucoup. Alors, c'est sûr que cela ne représente pas l'ensemble de la maquette à l'heure actuelle, puisqu'on a dit que le principe, c'était d'avoir de solides formations disciplinaires préalables. On s'est fixé un objectif cible de 48 heures interdisciplinaires par an, pendant les trois années du cursus, soit à Paris, soit à Reims. Et puis, on a décidé de travailler sur un degré d'interdisciplinarité croissant ; il faut accompagner pédagogiquement les étudiants dans un cursus exigeant, et du coup, on ne peut pas commencer avec les choses les plus complexes en premier, cela paraît assez logique, mais je pense que c'est nécessaire de le rappeler. Et ensuite, on a envie, du coup – je disais degré d'interdisciplinarité croissant – de mettre en dialogue au départ des approches qui sont différentes pour aller vers des choses de plus en plus intégrées par la suite.

Donc, on est en train d'imaginer des thèmes pour donner du sens aux cursus et aux titres que j'ai donnés tout à l'heure. Cela se fait souvent à plusieurs voix, cela se fait à la rencontre entre des thèmes de recherche d'enseignants-chercheurs de chacun des universités partenaires. Donc, je donne un exemple : sur « preuves et démonstrations », dont on ne sait pas tout à fait exactement quelle forme il aura, on est en train d'élaborer tout cela, c'est une matière vive, mais on a commencé à mettre en discussion avec mon collègue Arnaud DURAND et avec mon collègue Alain ZIDER de l'Université de Paris, qui sont à la fois en informatique, maths et informatique, et en sciences du vivant – l'idée, c'est de faire un cours à plusieurs voix dans cette thématique-là, alors que sur d'autres, peut-être qu'on mettra des moments de dialogue et des moments où chacun fera sa séance, mais de faire des cours à plusieurs voix, pour venir expliquer, pour chacun ce qu'est une preuve, et pour un autre, ce qu'elle n'est pas. Il ne vous a pas échappé que faire une preuve en informatique par exemple, ce n'est pas la même chose qu'une preuve en sociologie, ce qu'on considère comme tel. Et du coup, cela mérite d'être explicité, notamment aujourd'hui, avec la circulation des rumeurs, des fake news, etc. De ramener à ce qui fait la force d'un argument contre la pollution des rumeurs, cela paraît vraiment très, très important. Et du coup, cela, cela ne peut être fait qu'à plusieurs.

Mais on a d'autres exemples, comme le cours sur les travailleurs de la preuve où, en fait, on va avoir des enseignants au début, ensemble, par exemple, avec ma collègue Catherine ALCAIDE qui est en sciences du vivant, où on va présenter, à l'intersection de nos deux disciplines, ce qu'est une recherche en génétique pour elle, et moi, quelles questions soulèvent les OGM. Et ensuite, on va faire travailler les étudiants, on va les voir chacun de notre côté, on va se retrouver de temps en temps pour avoir un invité, par exemple un journaliste qui va expliquer comment il va passer d'une connaissance scientifique à un article publié dans la presse, et faire faire des travaux au fur et à mesure des séances aux étudiants, sur cette thématique-là. Avec des modules qu'on fera 12, 18 ou 24 heures, parce qu'on veut se donner aussi de la marge pour faire de l'innovation pédagogique ; vous voyez bien qu'on veut enseigner autrement, c'est un renouveau pédagogique que ces unités appellent. Et du coup, c'est dans ce sens-là qu'on veut travailler.

Stéphanie BALME

Je voudrais ajouter un point aussi, qui est de dire qu'on doit souligner le soutien apporté par Sciences Po à ces courbes d'innovation. Et notamment, c'est un casse-tête et cela va être un casse-tête administratif pour nos collègues de la scolarité en particulier, avec lesquels on travaille, et qui nous soutiennent énormément. À la fois, qui soutiennent le temps consacré par les professeurs à la constitution de ces maquettes, parce qu'au tout début, avant l'occurrence 1 des cours – et probablement, il faudra attendre l'occurrence 2 ou 3 pour qu'il y ait vraiment un cours stabilisé, donc il va y avoir énormément de travail de conceptualisation de ces cours.

Donc, il y a un vrai soutien de Sciences Po là-dessus, et je pense qu'il faut vraiment le souligner, parce que toutes les institutions n'auraient pas l'intelligence ou la capacité de le faire.

D'autre part, ce qui est important aussi pour nous, c'est comment ce nouveau diplôme va faire jurisprudence et finalement percoler à l'ensemble du Bachelor, pour tous les étudiants du Collège universitaire. Vous savez qu'on a deux cours, qui sont sciences et société, et culture et enjeux du numérique, qui sont vraiment des sujets sur la sociologie des sciences, ou les SHS et la sociologie des sciences. Mais là, on pense qu'en plus, on va pouvoir à travers cela, sans doute inventer un cours supplémentaire pour l'ensemble des étudiants du Collège universitaire, et donc d'une certaine manière diffuser une forme de nouvelle culture au sein des SHS, vers les sciences et technologies de l'innovation. Cela, c'est vraiment important.

Donc, ce n'est pas uniquement pour ce petit groupe d'étudiants ce que je veux dire, cette innovation pédagogique, mais on la voudrait de façon plus large, pour les autres.

Camille ÉTIENNE

C'est simplement une réflexion. C'est vrai que c'est une demande croissante, il y avait un vrai manque de ce côté-là. Donc, déjà, merci, et on ne peut qu'être content de se poser la réflexion. Paradoxalement, je prendrai vraiment le temps de quatre ans – parce que, pour voir l'expérience des SMASS et des SCUBE, j'étais dans un cursus avec la Sorbonne en philosophie, mais c'était très prenant, et ce qu'on va apprendre et dans ces doubles diplômes, c'est aussi d'appliquer dans la chair ce qu'on apprend. Et c'est vraiment important de prendre ce temps-là, surtout quand on va dans des choses comme cela, où on va toucher au concret, c'est important qu'ils puissent avoir le temps de s'engager à côté. Quand on voit les choses dans l'environnement, c'est important qu'ils puissent les vivre aussi, qu'ils apprennent, qu'ils s'en servent au jour le jour, et qu'ils avancent grâce à cela. Et puis aussi, qu'ils prennent le temps d'aller aux événements à Sciences Po.

Parce que ce qu'on peut apprendre des bicursus qui se sont passés, c'est qu'évidemment, on est pris par le temps parce qu'il faut qu'ils aient quand même le temps, donc ce sera forcément intense. Donc, à l'inverse, je dirais : prenons vraiment le temps de ces quatre ans, et peut-être justement, ne surchargeons pas les emplois du temps, pour laisser aussi le temps de vivre un petit peu cette formation unique dans le concret, et dans la vie en dehors des murs aussi.

Manon PIEDNOËL

Je voulais savoir s'il était envisagé qu'il y ait un suivi sur la mise en œuvre de ce Bachelor ? Notamment sur le nombre de boursiers qui sont admis, et le fonctionnement.

Aurélien FROISSART

Justement la question des boursiers est importante. Vous avez évoqué les 30 % qu'il y ait d'habitude, l'objectif en tout cas qu'il y avait à Sciences Po. Ce qui pose aussi une autre question, pour plus de transparence démocratique : nous aimerions aussi que les chiffres des boursiers admis dans les bicursus nous soient communiqués. Pour pouvoir un peu évaluer la pertinence démocratique de ces bicursus, et puis ce qui est fait, voir si la politique de Sciences Po est si volontariste que cela.

Et ensuite, nous aimerions rappeler quand même – enfin, nous demandons plus simplement, encore une fois, la continuité pour les Masters aussi, qui nous semble à creuser aussi. On n'arrive pas très bien à voir pour l'instant où cela va en être.

Et enfin, il y avait la question de la place, en lien avec ce que disait Camille ÉTIENNE : comment va être mis en application le parcours civique du Bachelor avec ce cursus ? Comme il sera très chargé – notamment, on pense aux stages de fin de première année, ou encore à la deuxième année, pendant laquelle du temps doit être dégagé pour mettre en place les différentes obligations de scolarité. Et donc, comment tout cela va s'articuler, de manière générale.

Stéphanie BALME

Sur l'évaluation de ce diplôme – enfin, l'évaluation, donc vous avez parlé de la partie boursier, alors je vais peut-être laisser ma collègue Myriam DUBOIS-MONKACHI répondre à cela, mais je voudrais quand même vous parler de l'évaluation pédagogique, académique de ce diplôme. Vous avez constaté qu'en fait, nous avons quatre cursus, que nous lançons 3 + 1. Mais en septembre 2020, nous souhaitons en lancer deux, précisément pour se laisser le temps – exactement ce que vous avez dit, Madame – pour se laisser le temps d'une évaluation, une première année, une forme de projet pilote, à la fois un sur Paris et un sur Reims, dans deux modules radicalement différents, pour justement accompagner les étudiants en même temps que nous, car nous allons apprendre ensemble à faire ce diplôme. Donc, cette évaluation est constitutive du projet. C'est pour cela qu'on aurait pu lancer les quatre d'un coup, mais cela nous semble beaucoup plus raisonnable de faire progressivement, une année, et puis après, l'autre. D'autant qu'après, notre idée également, c'est que d'autres campus en régions – le Collège universitaire est formé de sept campus – puissent éventuellement avoir aussi, avec leur politique de site, des Bachelors of arts and sciences. Et sinon, ce n'est pas grave, des projets peut-être moins ambitieux, mais qui proposent quand même ce lien avec les sciences. Cela, c'est la première chose.

Deuxièmement, sur les Masters. Donc, encore une fois, les étudiants pourront avoir accès à tous les Masters disciplinaires des universités partenaires, ainsi qu'à tous nos Masters. Ensuite, ce que vous posez comme autre question, c'est comment on construit, en Master à Sciences Po, le lien entre SHS et STI. D'une part, il existe beaucoup de formations – il y en a au moins trois qu'on a listées – dans différents Masters, que ce soit à l'EMI, que ce soit à l'EAP, que ce soit à l'École Urbaine pour les trois que j'ai en tête. Donc, il y en a déjà trois qui existent. C'est-à-dire qu'il y en a trois qui permettront – c'est souvent dans les questions de politiques environnementales, mais d'une part ensuite le temps que les collègues arrivent en Master, ce sera du 2024. Donc, on a vraiment le temps de monter en puissance. Et par ailleurs, c'est vraiment ce sujet – sciences humaines et sociales et STI, c'est un sujet qui va animer les sciences humaines et sociales, et on voit déjà déployé, que ce soit à l'École de Droit sur les questions d'intelligence artificielle, que ce soit à PSIA, et je sais bien cela, parce que c'est moi qui enseigne ces cours, sur la diplomatie scientifique, etc., c'est-à-dire le lien entre relations internationales et sciences. Donc, il y a énormément d'initiatives. On en a fait une cartographie, et cette offre de cours va grandir dans les quatre ans qui viennent, sans problèmes.

Ensuite, parcours civique. Le parcours civique, oui, c'est un stage à la fin, comme vous le savez ; parcours civique libre, ce sont trois-quatre heures par semaine, 75 heures. On a constitué, on a construit nos maquettes pour que précisément nos élèves puissent avoir du temps pour s'engager. À mon avis, ils vont s'engager aussi au-delà du parcours civique, mais ils auront le temps du parcours civique pour s'engager. Avec si vous voulez une grande question qui est la nôtre, y compris en troisième année, c'est une question à laquelle on réfléchit : on aura aussi des élèves qui diront « moi, je fais des sciences, mais mon parcours civique, je veux avoir la possibilité de ne pas le faire dans le domaine des sciences ». Et ils auront parfaitement le droit, puisqu'un engagement, c'est basé sur l'intérêt personnel.

Donc, en fait, il y a vraiment la possibilité pour ces étudiants de suivre normalement leur parcours, et sans que ce soit fléché obligatoirement sciences, en leur laissant la possibilité de choisir encore une fois le lien entre SHS et STI selon leur intérêt.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Sur la question des bourses, je peux dire que chaque année, nous présentons un bilan de l'aide sociale et des services étudiants – le prochain vous sera d'ailleurs présenté au mois de novembre – libre à vous de demander des informations complémentaires. On vous donne déjà beaucoup d'informations, il y a plus de 40 pages très détaillées, avec beaucoup d'éléments que nous trouvons un peu trop techniques, mais qui nous permettent de mettre en évidence notre politique volontariste – parce qu'elle l'est, par rapport à l'enseignement supérieur en général, et par rapport à Paris en particulier. Et donc, il est tout à fait concevable d'avoir cette vision par procédures d'entrée, notamment sur les bicursus actuels, qui ne sont pas du tout dépourvus d'ouverture sociale.

Mais c'est vrai qu'à l'avenir, avec la réforme des admissions que nous mettons en place, avec l'aide de Parcoursup, nous espérons que ces deux leviers seront des leviers supplémentaires pour augmenter le nombre de boursiers dans ces filières qui sont, somme toute, encore plus sélectives de par leur durée, et peut-être aussi de par leurs sujets, et les questions que vous avez posées ce matin, que doivent se poser aussi les futurs candidats.

Nicolas BENVENU

Je voulais dire deux mots sur l'évaluation et les critères. J'ai vraiment la volonté de faire un travail systématique là-dessus. C'est-à-dire une partie dédiée à l'évaluation dans le budget, notamment en travaillant en partenariat avec le LIEPP, que vous connaissez à Sciences Po, qui est spécialiste d'évaluation des politiques publiques, avec toute une batterie de critères. Les critères sociaux, évidemment, mais également les critères d'égalité femme-homme, parce que je ne sais pas si vous êtes déjà allés dans une école d'ingénieur, il y a un léger problème sur ce critère-là, et je ne voudrais pas qu'on le reproduise à Sciences Po dans ces nouveaux cursus.

Le dernier mot, c'est pour rebondir sur ce que vous disiez, Camille ÉTIENNE, qui me paraît très important, sur prendre le temps de mûrir une pensée pendant ces quatre ans. C'est vraiment pour cela qu'on en est arrivé à cette conclusion. Vous savez que le programme qui a permis d'incuber, et qui fait le lien entre tous ces cursus, qui s'appelle METIS – Stéphanie BALME l'a dit, METIS, c'est aussi une nouvelle culture, c'est cette rencontre entre sciences et sciences sociales, entre Sciences Po et des établissements. Mais Métis, c'est aussi une déesse grecque, et c'est aussi pour cela qu'on a choisi ce

nom, parce que c'est promouvoir une autre intelligence, en fait. Ce n'est pas seulement l'intelligence des classes préparatoires, où tout le monde apprend, comme je le disais, à remplir le bateau à fond de cale tout à l'heure, mais c'est aussi, cette culture, qui est un humanisme en fait, lié aux grandes questions que je viens d'aborder. Donc, c'est promouvoir une intelligence qui est beaucoup plus situationnelle, en quelque sorte, qui est liée aux sujets qui veulent être abordés par ces formations.

Donc, vous avez vraiment mis le doigt sur quelque chose qui est très important pour nous, et je vous en remercie.

Alexandre URVOIS

Juste une réflexion très rapide. Enfin, c'est une proposition : est-ce que ce ne serait pas intéressant de prolonger le parcours civique jusqu'à la quatrième année pour qu'il y ait un élément qui retienne les étudiants à Sciences Po ? Parce qu'ils vont faire cette quatrième année réellement dans un autre établissement, et on peut se demander si ce lien avec Sciences Po, lors de la quatrième année, ne va pas un peu s'estomper, et si ces étudiants-là ne vont pas partir ailleurs, ou en tout cas beaucoup moins s'investir dans la vie de Sciences Po et se sentir plus étudiants de l'autre établissement que de Sciences Po.

Stéphanie BALME

Alors, l'idée de prolonger le parcours civique en quatrième année, pourquoi pas ? On peut y réfléchir. C'est bien, cela me fait plaisir d'entendre que le parcours civique est si intégré maintenant dans notre institution. C'est une très belle reconnaissance, en fait, du parcours civique. Je pense que Bénédicte en sera très heureuse. Donc, pourquoi pas. De toute façon, toute bonne idée est à prendre, on peut y réfléchir.

L'autre chose, c'est qu'il ne faut pas penser que nos étudiants vont se sentir de Sciences Po ou plus de chez le partenaire : on co-construit. On partage ces étudiants, on les partage.

Alexandre URVOIS

La quatrième année est spéciale quand même.

Stéphanie BALME

Oui, mais comme la troisième année est à l'étranger, si vous voulez, nos étudiants qui partent en 3 A chez des partenaires, et donc travaillent assez pour nos partenaires, on n'a pas l'impression qu'ils sont moins à Sciences Po parce qu'ils partent à la Freie Universität, à UCL ou ailleurs, si vous voulez. Donc, c'est ce pari qu'on fait, si vous voulez. Et c'est tellement vrai que même une fois diplômés de Sciences Po, ils restent des étudiants de Sciences Po dans le grand groupe des alumni de Sciences Po.

Donc là, il n'y a pas, je pense, de soucis par rapport à cela. Si c'est la question de s'engager – et d'ailleurs, le parcours civique est un parcours... même s'il y avait un parcours civique en quatrième année, encore une fois, pourquoi pas, c'est une bonne idée, mais s'il y avait un parcours civique en quatrième année, c'est un parcours d'engagement qui n'est pas forcément un engagement dans Sciences Po, puisque l'idée, c'est de sortir de Sciences Po pour aller s'engager ailleurs. Donc, si votre inquiétude, c'est « est-ce qu'ils vont être pleinement acteurs de la communauté Sciences Po en tant que telle ? », peut-être que c'est sur un autre objet que le parcours civique sur lequel il faut les accrocher.

Donc, là-dessus, on peut y réfléchir. Encore une fois, Nicolas a dit très justement que c'est un exercice d'intelligence collective, ce diplôme, pour apprendre à travailler autrement. Donc, toute bonne idée est vraiment bienvenue. Merci.

Raphaël CHARPENTIER

Je vous propose maintenant de passer au vote. Avons-nous des procurations ?

Ismahane GASMI

Oui. Madame DE ABREU NUNES DA SILVA donne procuration à madame ÉTIENNE, et monsieur JAFFRE et monsieur JEAN à madame PIEDNOËL.

Raphaël CHARPENTIER

Qui vote en faveur de la création du BASC ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Nombre de votants : 15

Résultat du vote : 14 votes pour, 1 abstention.

Le projet de création d'un Bachelor of arts and sciences est adopté à la majorité des voix exprimées.

II. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE ÉTUDIANTE OU DU PRÉSIDENT ÉTUDIANT DU CVEF

Raphaël CHARPENTIER

Nous allons donc passer au deuxième point de l'ordre du jour : l'élection d'un président ou d'une présidente du Conseil de la vie étudiante et de la formation.

Je m'adresse, en face de moi, aux étudiants et étudiantes : est-ce qu'il y a des candidats ou des candidates ? Madame PIEDNOËL, je vous laisse la parole un instant.

Manon PIEDNOËL

Merci. Bonjour à tous. Comme certains d'entre vous le savent, j'étais suppléante de Mathilde BOYER, la précédente présidente étudiante, qui n'est plus en mesure de se joindre à nous, et je me propose donc au nom de la liste majoritaire pour les étudiants de prendre la présidence étudiante de ce Conseil.

Raphaël CHARPENTIER

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non.

Je vous propose de passer au vote. Il s'agit d'un vote à bulletin secret, vous avez tous reçu une enveloppe et un bulletin.

Nombre de votants : 15

Résultat du vote : 13 votes pour, 2 votes blancs.

Madame Manon PIEDNOËL est élue présidente étudiante du Conseil de la vie étudiante et de la formation à la majorité.

Raphaël CHARPENTIER

Manon PIEDNOËL, je vous déclare élue présidente étudiante du Conseil de la vie étudiante et de la formation. Toutes mes félicitations. Nous serons donc amenés à travailler ensemble, ce dont je me réjouis, et à présider ce Conseil en alternance. Donc, le prochain sera entre vos mains.

Applaudissements.

III. PROPOSITION D'UN NOUVEAU NOM POUR LE MASTER « MARKETING », EMI

Olivier GUILLET

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Nous sommes très heureux de vous présenter ce changement de nom, changement de nom qui est une démarche pour laquelle nous vous avons déjà sollicités il y a un an, pour ce même Master. Donc, vous seriez en droit de vous demander pourquoi nous revenons vous voir.

Alors, vous vous souvenez de l'historique : nous étions donc venus vous voir en juin 2018 pour changer le nom « marketing et études » en « marketing », ce qui s'inscrivait dans une démarche à la fois de clarté, de sobriété, de simplicité, de précision, la partie études ne correspondant plus tellement à la fois aux aspirations de nos étudiants, et puis est un terme un peu réducteur. Les études existent toujours en

marketing, évidemment, mais sans doute le terme est-il un peu réducteur pour désigner l'ensemble de la manière et des moyens aujourd'hui à la disposition des marketeurs pour comprendre les motivations des consommateurs. Donc, tel est l'objet de notre démarche de simplification, on va dire, de juin 2018. Entretemps, nous avons lancé le programme marketing new luxury et arts de vivre, sur les nouvelles tendances du luxe durable notamment. Et encore une fois, à la croisée entre les sciences sociales, les sciences humaines, et très ancré dans un positionnement très français du luxe. Et cette démarche nous a permis de comprendre à la fois évidemment la richesse de ce nouveau programme, son attractivité quasi immédiate, mais aussi la richesse du programme marketing tel qu'il a toujours existé, tel que nous l'avons fait évoluer également, pour nous rendre compte que « marketing » tout seul nous posait un certain nombre de problèmes. Et on vient vous voir aujourd'hui pour vous avancer trois arguments de nature à défendre ce nouveau nom que nous vous présentons : « Marketing et société ».

Un premier argument, qui est de nature disciplinaire. C'est-à-dire que le marketing aujourd'hui a évolué bien au-delà strictement de sciences de gestion et des approches strictement commerciales. Donc, le fait que l'on exprime quelque chose, un marketing qui aille au-delà et qui ait vocation à être utilisé notamment de manière transsectorielle, mais de manière aussi transdisciplinaire, il est important de le dire dans le nom du programme. Donc, « Marketing et société » sera sans doute susceptible de l'exprimer un peu.

Un argument de nature pédagogique, et qui correspond à la réalité de nos maquettes. C'est-à-dire que dans ces maquettes – et Éva sera ravie de vous en parler si vous le souhaitez – à la fois par la présence et l'importance des enseignements de sciences sociales essentiellement, mais globalement, de par l'approche humaniste très alignée avec le positionnement de l'École, le marketing n'est absolument pas approché de manière purement et strictement technicienne, et la volonté et l'ambition à la fois de faire évoluer le marketing vers une conception alignée avec notre positionnement de prospérité inclusive à l'École d'une part, et son ancrage dans les sciences sociales d'autre part, est une réalité tangible dans nos maquettes.

Et puis, un argument peut-être plus stratégique, il faut l'admettre, lié à l'attractivité soudaine de notre nouveau Master. Il était important pour nous de repositionner ce Master marketing à un niveau d'attractivité évident, et nous avons d'un côté soudainement ce Master marketing new luxury arts de vivre qui est devenu en quelque sorte la star, et ce Master marketing, je dirais, nommé a minima, dont on aurait pu craindre en tout cas qu'à terme, il devienne un petit peu moins attractif.

Donc, ce sont ces trois arguments qui nous amènent devant vous aujourd'hui, en vous proposant un changement de nom, pour « Marketing et société ».

Christophe JAMIN

C'est « société » au singulier ?

Olivier GUILLET

« Société », au singulier.

Christophe JAMIN

C'est aussi une manière d'exprimer le pluralisme. Il faut défendre le pluralisme, je regrette qu'il n'y ait qu'une société au singulier.

Camille ÉTIENNE

Juste une question : est-ce que ce sera accompagné d'un changement dans la maquette pédagogique, où vous mettriez du coup peut-être plus de cours sur cette question de la société ? Parce que je me méfie un petit peu des changements de noms très prometteurs – c'est vrai que c'est très joli et c'est bien plus attractif ; là-dessus, c'est réussi. Mais attention aussi à ne pas faire dans ce sens-là, être plutôt à changer le fondement du contenu, et après voir quel nom pourrait le mieux correspondre, dans le sens où c'est important, et le dernier Master qui changé – « economic business » qui est devenu « international management and sustainability », donc c'est un bel exemple à regarder, puisqu'on est la première promotion. Beaucoup de gens aussi viennent de l'extérieur de Sciences Po, ne sont pas vraiment au courant d'exactly comment cela fonctionne, et donc vont être attirés, par exemple là par l'aspect sustainability, peut-être un petit peu en décalage avec la faible dose qu'on pourrait avoir dans ce Master-là.

Donc, attention aussi, juste un point : si on met vraiment en avant « société » au même titre que « marketing », il faut que cela ait une vraie place dans le programme, qui ne soit pas juste anecdotique, et qui nous permette de faire le repositionnement stratégique, mais qu'il soit réellement un positionnement pédagogique.

Olivier GUILLET

Bien sûr. Je tiens à vous rassurer sur le fait que la démarche est surtout cosmétique. D'abord, comme je le disais, par-delà des aménagements et des évolutions que l'on va prévoir, il y a de toute façon cette dimension qui est assez forte dans le Master, si on devait le comparer à des Masters marketing traditionnels.

Éva BELLINGHAUSEN

Vous avez tout à fait raison, mais le « marketing et société », la maquette a déjà évolué avant, en fait. Je ne sais pas si vous avez eu le temps de la regarder dans le détail, mais par exemple, nous avons introduit un cours qui marche très bien, de deux sociologues sur l'approche générationnelle en sociologie des générations X, Y, et Z. Il y a pas mal de cours, quand même. Il y a un cours de comportement consommateur, qui est un cours ethnographique, où on va réellement voir comment se comportent les gens.

Donc, c'est quelque chose qui s'est déjà produit : la maquette a évolué depuis un certain temps. Elle a changé, et le nom correspond – il a été discuté avec les enseignants – à un changement de la maquette qui a eu lieu en amont. Parce qu'en fait, notre conviction très forte, c'est de dire que le marketing aujourd'hui, il a besoin surtout d'écouter la société, les aspirations de la société, pour pouvoir proposer des services, des biens et des produits qui correspondent aux aspirations de cette société. Sinon, cela ne marchera pas : la société a changé, le marketing a changé. Donc, du coup, cela s'est déjà passé en fait. Et on continue, évidemment, l'évolution de la maquette en ce sens.

Raphaël CHARPENTIER

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Non.

Alors, je vous propose de passer au vote. Qui est favorable à ce changement de nom ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Nombre de votants : 15

Résultat du vote : 14 votes pour, 1 abstention.

Le changement de nom du Master « Marketing » pour « Marketing et société » est adopté à la majorité des voix exprimées.

Raphaël CHARPENTIER

Nous passons au point suivant, point d'étape sur la méthode de travail relative à la réforme des admissions en première année. C'est important, parce que les Conseils ont à cœur, et je joins le Conseil de l'Institut à cette remarque, de suivre avec attention l'évolution de la réforme des admissions.

IV. POINT D'ÉTAPE SUR LA MÉTHODE DE TRAVAIL RELATIVE A LA REFORME DES ADMISSIONS EN PREMIÈRE ANNÉE

Gabriela CROUZET-REHOROVA

Bonjour à tous. Nous avons déjà évoqué la réforme des admissions et Parcoursup ce matin à plusieurs reprises. Vous savez aussi bien que moi que le projet-cadre de la réforme des admissions en première année a été voté dans cette instance en juin dernier. Grâce à ce vote, nous avons validé, à compter de la promotion 2021, que les trois voies d'admission actuelles laisseront la place à une seule voie d'admission unifiée, aux critères unifiés et aux critères d'excellence étoffés. Vient l'étape où il faut désormais affiner et préciser les modalités de cette réforme de l'admission.

Et nous nous sommes engagés auprès de vous à venir faire des points d'information réguliers sur comment ce chantier avance, comment il s'organise, et quelle est la méthode de travail. Et c'est bien le point de mon intervention rapide aujourd'hui : c'est pour vous dire où on en est actuellement, et surtout comment on souhaite travailler pour les mois à venir.

Je souhaitais vous dire que les travaux de cette phase, qu'on appelle opérationnelle parce qu'il s'agit de déterminer de façon détaillée des modalités, mais aussi des outils avec lesquels nous allons travailler après cette réforme, se déclinent à travers plusieurs thématiques.

La première thématique est celle d'un cahier des charges détaillé, qui déterminera les modalités affinées, précises, du regard qui sera porté sur le parcours du candidat par la nouvelle procédure d'admission. Ce cahier des charges détaillé comprend également le volet CEP – convention d'éducation prioritaire – et le dispositif de Sciences Po qu'on appelle désormais plus largement « égalité des chances ». Il s'agit également de travailler, au-delà du cahier des charges détaillé, sur le nouveau règlement d'admission. Il s'agit également de travailler sur l'intégration de Sciences Po dans Parcoursup, qui se fait dès 2020 de façon partielle, et dès 2021 de façon pleine. Il s'agit par ailleurs de travailler sur la refonte et le développement des outils informatiques et techniques qui nous permettent de gérer l'admission – je parle notamment de la plateforme d'admission de Sciences Po, qui s'appelle STAN. Et il s'agit également de travailler sur une campagne d'information et de communication : pour les candidats que nous avons sur la campagne 2020 et qui sont concernés par Parcoursup, partiellement, mais pas pleinement, et les candidats 2021 qui postuleront directement sur la plateforme Parcoursup, tous, mais qui seront concernés par cette réforme de l'admission. Nous avons besoin de bien les informer, bien les renseigner sur les modalités qui vont les concerner tous.

Donc, quelle est la méthode de travail de ce chantier opérationnel ? D'une part, il est piloté par la direction des admissions, comme c'était le cas l'année dernière, et nous proposons de réaliser ce chantier opérationnel entre le mois de septembre 2019 et le mois de janvier ou février 2020. En six mois, nous vous proposerons un regard affiné sur l'ensemble de ces aspects thématiques que j'ai évoqués.

Comment avons-nous décidé de travailler ? En plusieurs étapes successives et à travers plusieurs groupes de travail. La première étape, qui a démarré en septembre, il y a quelques semaines, a mis en œuvre deux groupes de travail, qui travaillent sur les modalités précises et affinées à la fois de ce qu'il va se passer dans le dossier de candidature du candidat, et à la fois au cours de l'oral. Vous savez que désormais, l'admission se fera à travers quatre dimensions différentes – trois dimensions qui sont représentées dans le dossier de candidature : les résultats obtenus aux épreuves anticipées du baccalauréat, les résultats obtenus au lycée, ensuite une partie rédactionnelle que le candidat va intégrer dans le dossier de candidature ; et ensuite, une partie dédiée à l'oral.

Les deux groupes de travail qui se sont mis au travail depuis trois semaines réfléchissent simultanément, chaque semaine, durant au moins quatre à cinq semaines sur les modalités précises du dossier de candidature, et de l'oral.

Je peux vous envoyer les listes des personnes qui participent aux groupes de travail. Sur le dossier de candidature et l'oral, nous avons plutôt une participation interne à Sciences Po : la représentation de l'ensemble des services et des directions qui sont concernés, et notamment des personnes qui étaient déjà dans les groupes de travail l'année dernière, mais nous avons également intégré de nouvelles personnes sur ces sujets-là.

Cette semaine, nous allons démarrer un troisième groupe de travail qui va s'adjoindre à ce rythme. Ce troisième groupe de travail va réfléchir sur le dispositif égalité des chances, et CEP renforcé. Il s'agit de réfléchir de façon affinée sur comment ce dispositif CEP s'insère dans la nouvelle procédure d'admission, qui est unifiée, et qui concerne tous les candidats. Dans ce groupe de travail, la représentation est à la fois interne et externe : nous avons des représentants des services et directions de Sciences Po, mais nous avons également des représentants des enseignants et des chercheurs de Sciences Po, des enseignants et proviseurs de lycées, mais également des représentants des académies et des rectorats. Là aussi, je peux vous envoyer la liste des personnes si vous le souhaitez.

Une fois terminée la réflexion affinée, détaillée de ces trois groupes de travail – dossier de candidature, oral et dispositif égalité des chances – nous pensons nous situer à la fin du mois de novembre. Viendra une étape qui durera sans doute tout au long des mois de novembre et décembre, et qui consistera à rédiger un cahier des charges détaillé de l'ensemble des modalités précises de la nouvelle procédure d'admission.

À la suite de cette étape de rédaction viendra la traduction du cahier des charges détaillé en un règlement d'admission. Le règlement d'admission est un texte qui doit être voté dans ces instances-là, et donc, nous prévoyons de vous présenter à la fois le cahier des charges détaillé et le nouveau règlement d'admission en janvier ou février 2020 au plus tard. Nous espérons y arriver.

Enfin, je souhaitais vous dire que les aspects techniques et informatiques ne sont pas négligeables, évidemment, dans la mise en œuvre de la réforme de l'admission. Ainsi, parallèlement à tout cela, et de façon continue jusqu'à l'ouverture de la campagne d'admissions 2021, nous travaillons à la fois sur le sujet de l'intégration de Sciences Po dans Parcoursup, et à la fois sur le développement des outils de gestion de l'admission. À la fois sur la plateforme de Sciences Po, parce que les étudiants internationaux vont continuer à candidater à Sciences Po via la plateforme locale, celle de Sciences Po ; à la fois, vous savez que nous prévoyons de déployer un entretien oral des candidats, qui lui aussi va être géré à partir de notre plateforme d'admission locale. Tout cela, ce sont des aspects sur lesquels nous travaillons en continu, et qui doivent être finalisés au plus tard en septembre ou octobre 2020, pour la mise en œuvre effective de la procédure réformée pour la campagne 2021.

Je vous remercie, et en conclusion je propose simplement de dire que le prochain point d'étape qu'on ferait ici pourrait être en novembre ou décembre, pour vous faire part d'où en est la réflexion des différents groupes de travail qui sont à l'œuvre actuellement.

Raphaël CHARPENTIER

Je vous remercie. Avant peut-être de prendre les questions, je voulais ajouter une chose ou deux. On va aborder aussi la question des groupes de travail avec Andreas ROESSNER dans un instant, qui nous permettra également d'avoir en formation CVEF, Conseil de l'Institut, un suivi précis de ce qui se fait dans les autres groupes de travail plus opérationnels. Et par ailleurs, nous en avons discuté avec Bénédicte DURAND : il est évidemment bienvenu que chacun, ou chaque organisation syndicale, puisse faire une contribution s'il le souhaite pour faire valoir ses positions, et du coup interroger potentiellement l'administration sur ce qu'il souhaite, et ce qu'il craint potentiellement dans la réforme des admissions. Donc, toutes ces contributions, qui sont également écrites, et qui pourront ensuite être discutées et exposées ici, sont les bienvenues.

Manon PIEDNOËL

Merci. J'ai juste une petite question sur ces groupes de travail : est-ce que ce serait possible d'avoir accès aux comptes-rendus des groupes de travail qui se réunissent ?

Bénédicte DURAND

Avec les groupes de travail, on a une expérience maintenant d'un an de fonctionnement. On ne l'a pas fait l'année dernière, et il me semble qu'on continue de ne pas le faire – de mettre à disposition des comptes-rendus de réunions. Pourquoi ? En tout cas, ne pas le faire dans le cours du travail. Qu'ensuite, à la fin de la discussion, les comptes-rendus puissent être transmis, cela me paraît tout à fait justifiable, justifié. Mais dans le cours des discussions, cela me met assez mal à l'aise, pour une raison simple : permettre aux membres des groupes d'être dans une vraie liberté de parole, d'expression, qui ne soit pas soumise à la possibilité de fuites ici ou là, d'un compte-rendu qui n'aurait pas été complètement correctement fait, ou pas utilisé de la façon la plus bienveillante, à l'égard non pas de la personne, mais à l'égard de l'institution.

Cette réforme des admissions, comme vous le savez, engage l'institution de façon publique, et politique même, très fortement. Et vous l'avez vu, vous avez vu la presse lorsque la réforme a été votée en juin dernier, et effectivement, tous nos interlocuteurs – à raison, c'est leur droit – peuvent avoir des critiques extrêmement agressives à l'égard de cette réforme. Il me semble que nous devons préserver de ce point de vue là la confidentialité des débats. C'est la raison pour laquelle je suis très, très dubitative au bien-fondé d'une communication des comptes-rendus dans le cours des discussions.

Encore une fois, c'est un travail d'ailleurs qu'on a fait, qu'on a mis à disposition de nos Conseils au moment du vote – on a donné à voir la littérature grise de ces groupes de travail – donc, bien entendu, ce sera disponible, mais pas dans le cours de la réflexion.

En revanche, et Raphaël CHARPENTIER va vous présenter le groupe de travail des Conseils, à ces moments-là, on aura la possibilité de vous exposer de façon ouverte les tenants et aboutissants des débats.

Je vais devoir m'excuser auprès de ce Conseil, je dois rejoindre une autre réunion. Merci à tous.

Raphaël CHARPENTIER

Très bien. Merci, Bénédicte DURAND, et au mois prochain. Sauf s'il y a d'autres remarques sur ce point, on peut peut-être passer, parce qu'il est extrêmement lié à la question des groupes de travail.

V. PROPOSITION DE GROUPES DE TRAVAIL

Raphaël CHARPENTIER

Chaque année, les groupes de travail communs au CVEF et au Conseil de l'Institut se réunissent. Jusque-là, ils étaient faits au début de l'année, donc chacun y allait de sa liste de courses, qu'Andreas ROESSNER compilait, et donnait un calendrier un peu figé. L'idée que Jeanne LAZARUS, présidente du Conseil de l'Institut, avait proposée était que justement, nous puissions aller vers un peu plus de flexibilité. Et pour le premier semestre, éventuellement, de nous concentrer sur des thèmes, que sont :

- La réforme des admissions, à deux reprises. C'est-à-dire, que nous puissions avoir d'ici la fin du semestre deux réunions sur la réforme des admissions, pour avoir un suivi extrêmement précis et rigoureux de ce qu'il se passe, et que puissions être le plus vigilants, et le plus aussi force de propositions possibles.
- Par ailleurs, sur un autre thème important qu'est la réforme des droits de scolarité, avoir un premier groupe de travail.

L'idée était qu'ensuite, au second semestre, nous puissions avoir une ouverture peut-être un peu plus forte sur des thèmes différents. J'avais notamment personnellement pensé à la question de l'engagement environnemental de Sciences Po, et je sais que d'autres thèmes peuvent être chers aux uns et aux autres dans ce Conseil.

Par ailleurs, sans doute que ce sera l'occasion d'avoir un troisième groupe de travail, de suivi, sans doute en début de semestre, sur la réforme des admissions, pour continuer cette progression régulière.

Donc, l'idée serait, pour ce premier semestre, trois groupes de travail sur ces thèmes – ce seraient donc deux groupes de travail sur la réforme des admissions, et un sur la réforme des droits de scolarité.

Est-ce que c'est quelque chose – j'avais déjà discuté avec la partie enseignante du Conseil sur cette question – qui pourrait aller à chacun ? Nous allons passer au vote, mais d'abord, évidemment, je vous laisse faire part de vos remarques et observations.

Aurélien FROISSART

Pour la réforme des admissions, que vont être ces deux groupes de travail différents ? Je n'ai pas très bien compris en quoi ils allaient se distinguer.

Raphaël CHARPENTIER

En réalité, il s'agira de deux groupes de travail qui porteront sur l'intégralité de la réforme. Simplement, ils ne seront pas au même niveau dans le temps. Donc, l'avancée des travaux ne sera pas la même.

Andreas ROESSNER

Juste pour compléter, il y aura trois fils rouges dans le cadre de ces deux groupes de travail. Premièrement, le dossier ; deuxièmement, l'oral ; et troisièmement, la question de l'égalité des chances – ou les CEP anciennement.

Alexandre URVOIS

Du coup, ce sera un rythme de travail d'un groupe de travail par mois, et je pense que ce serait en premier la réforme des admissions, ensuite la réforme des droits de scolarité ?

Camille ÉTIENNE

C'est une vraie question naïve : la pertinence de séparer les deux – enfin, pour moi, c'est vraiment très, très lié à la manière dont vous allez, dont on va choisir... la question de l'oral et la question du dossier,

cela va vraiment de pair, parce que si on change l'oral, on ne va pas mesurer les mêmes choses sur le dossier, et inversement.

Donc, en fait, quel dialogue y a-t-il entre ces deux groupes-là ?

Ann-Sophie SCHOEPFEL

Je l'avais aussi suggéré par email : est-ce que ce serait possible de prendre en compte tous ceux qui ne peuvent pas participer à ces groupes de travail et qui souhaitent contribuer ?

Est-ce qu'il serait possible de mettre en place par exemple une discussion, ou auparavant d'envoyer un email, afin que ceux et celles qui ne peuvent pas participer parce qu'ils ont des réunions, ou parce qu'ils sont loin, puissent envoyer leurs contributions ?

Raphaël CHARPENTIER

Oui, je pense que sur la partie organisationnelle, je vais laisser Andreas ROESSNER répondre. Sur les deux questions de monsieur URVOIS et madame ÉTIENNE, l'idée est donc de traiter tous les thèmes en même temps, dans ces groupes de travail.

Donc, il n'y aura pas de séparation, justement, qui pourrait effectivement paraître un peu fictive, des questions, alors qu'en réalité, on sait bien que la réforme de l'admission est très liée, que chaque thème est lié aux autres. Donc, c'est pour cela que l'idée n'est pas de séparer, avec un groupe de travail qui sera sur un thème, un autre groupe de travail qui sera sur un autre thème, mais de traiter tous les thèmes, et d'avoir une avancée à chaque moment sur l'ensemble des points de la réforme, et de pouvoir du coup tous les interroger en même temps.

Gabriela CROUZET-REHOROVA

Tout simplement pour vous dire qu'effectivement, cela n'a pas de sens de traiter de façon distincte d'abord le dossier, ensuite l'oral, etc. Simplement, nous, à un moment donné, pour des raisons calendaires, on n'aura pas tous les éléments sur l'ensemble de ces sujets-là.

Donc, je pense, il me semble pertinent effectivement de vous proposer une rencontre pour discuter de l'état des lieux sur les différentes thématiques à l'instant T, mais sachant qu'on n'aura pas encore une vue panoramique sur l'ensemble de ces thématiques à chaque fois ; plus on s'acheminera vers le début de l'année, plus on aura des idées claires sur les trois thématiques que sont le dossier, l'oral, et le dispositif égalité des chances, mais quand on se verra la première fois, nous n'aurons probablement pas tous les éléments pour discuter avec vous sur l'ensemble de ces trois thématiques.

Andreas ROESSNER

Sur la question de la périodicité qu'évoquait monsieur URVOIS. Nous aurons en effet un groupe de travail par mois environ. Donc, nous allons commencer par un premier sur les admissions. Ensuite, traiter les droits de scolarité en vue de la fin de l'année civile et du vote du budget, pour ensuite faire le troisième groupe de travail sur les admissions.

Quant à la question de madame SCHOEPFEL, en effet, n'hésitez surtout pas à faire remonter les propositions ou contributions écrites en amont des groupes de travail. Je veux volontiers les centraliser, donc les personnes qui seraient amenées à être absentes, n'hésitez pas à m'envoyer vos contributions en amont. Avec plaisir.

Raphaël CHARPENTIER

Est-ce que l'on peut procéder au vote ? Très bien. Qui est favorable à la mise en place de ces trois groupes de travail pour ce semestre ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?

Nombre de votants : 15

Résultat du vote : 15 votes pour.

Les groupes de travail proposés pour le premier semestre 2019-2020 sont approuvés à l'unanimité.

VI. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Sébastien THUBERT

Vous avez reçu vendredi dernier le dossier relatif à la reconnaissance. Alors, il y a sept associations qui ont demandé la reconnaissance : trois qui sont sur le campus parisien, trois sur le campus mentonnais, et on va dire une et demie sur le campus de Reims, puisque « Des Territoires aux Grandes Écoles » candidate en fait sur deux campus. Vous avez vu que sur certains dossiers, il y a des réserves, qui sont en fait des réserves techniques de modification de siège social, ou de désignation d'au moins six étudiants. En fait, les désignations ont déjà été faites, mais il y a un temps d'enregistrement à la préfecture qui peut des fois être un peu long. Donc, cela ne nécessitait pas de dérogation particulière, sauf à leur laisser un temps technique, pour pouvoir le faire. En vous rappelant que la reconnaissance va jusqu'à l'été 2020, parce qu'elle est liée au mandat des représentants étudiants au sein de ce Conseil. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

Raphaël CHARPENTIER

Est-ce qu'il y a des questions particulières, des remarques ? Non. Alors, nous allons pouvoir procéder au vote. Qui est favorable à la reconnaissance de ces associations ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Très bien.

Nombre de votants : 15

Résultat du vote : 14 votes pour, 1 abstention.

Le Conseil de la vie étudiante et de la formation valide la reconnaissance des associations proposées, à la majorité des voix exprimées.

Raphaël CHARPENTIER

Monsieur FROISSART, vous voulez expliquer votre vote ?

Aurélien FROISSART

Oui, c'est parce que le dossier est arrivé vendredi et que notre réunion pour décider des votes était jeudi soir. Donc, on n'a pas pu en discuter.

VII. VALIDATION DE LA LISTE DES INITIATIVES ÉTUDIANTES POUR LE SEMESTRE D'AUTOMNE 2019-2020

Sébastien THUBERT

Alors, les initiatives étudiantes, dans l'empressement vendredi de vous communiquer les résultats, il y a eu de petites erreurs d'addition sur le tableau récapitulatif – pas dans les éléments de procès-verbaux qui sont derrière. Donc, les votes ont eu lieu la semaine passée. À l'origine, on avait 103 projets soumis, 100 ont été proposés à la sélection – les trois autres étaient issus en fait d'associations déjà reconnues, ou n'étaient pas conforme au règlement des étudiants, notamment par rapport à la prévention de la consommation d'alcool excessive.

Donc, 100 projets ont été portés à la sélection, avec 4 765 étudiants qui ont participé à ces différents scrutins. C'est une participation qui est égale à celle de l'année passée, donc nous sommes sur une dynamique toujours favorable, à l'issue de laquelle 75 initiatives étudiantes ont été sélectionnées. Et vous avez le détail en fin de document, campus par campus, puisque certaines initiatives sont sur plusieurs campus. Les scrutins se sont passés sans difficulté technique.

Et vous avez, en accès, si vous cliquez sur le document électronique, au détail de chaque initiative, du projet, de ce qu'elle porte. Nous les accompagnerons bien évidemment tout au long de l'année ou du semestre, en rappelant que cette année, nous avons été beaucoup moins regardants sur les dérogations par rapport à la sélection sur semestre, et donc du coup, la plupart sont sélectionnées pour l'année entière, pour leur éviter de repasser la sélection en janvier.

Raphaël CHARPENTIER

Très bien. Est-ce qu'il y a des questions, des observations particulières ? Non. Donc, nous allons pouvoir procéder au vote. Qui est favorable à la reconnaissance des initiatives étudiantes pour le semestre et pour l'année ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?

Nombre de votants : 15

Résultat du vote : 14 votes pour, 1 abstention.

La liste des initiatives étudiantes pour le semestre d'automne 2019-2020 est validée par le Conseil de la vie étudiante et de la formation, à la majorité des voix exprimées.

VIII. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

Raphaël CHARPENTIER

Nous allons pouvoir maintenant procéder à l'adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 9 septembre. Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Non. Donc, qui est favorable à l'adoption de ce procès-verbal ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Nombre de votants : 15

Résultat du vote : 15 votes pour.

Le procès-verbal provisoire de la séance du 9 septembre 2019 est adopté par le Conseil de la vie étudiante et de la formation à l'unanimité.

IX. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Raphaël CHARPENTIER

Est-ce qu'il y a des points que vous souhaiteriez soulever avant de lever la séance ? Rien de particulier. Donc, il me reste à vous souhaiter une bonne journée, et un excellent mois jusqu'à la prochaine réunion du Conseil de la vie étudiante de la formation, qui sera présidée par Manon PIEDNOËL. A noter que la prochaine séance aura lieu en salle du Conseil au 13, rue de l'Université.

Raphaël CHARPENTIER lève la séance à 10 heures 04.